

LE SYNDICAT DES CADRES A CGC Finances Publiques

GT MINISTERIEL INTELLIGENCE ARTIFICIELLE Du 6 NOVEMBRE 2024

Longtemps attendues, les actualités et la mobilisation autour de l'Intelligence artificielle (IA) aux Ministères de l'Économie et des Finances (MEF) ont été présentées aux organisations syndicales lors du groupe de travail du 6 novembre 2024.

L'IA est de plus en plus présente dans notre environnement professionnel à travers des applications métiers sans être identifiable parfois pour les utilisateurs.

1 – La Task Force ministérielle OlympIA des MEF

Une « Task force » ministérielle IA générative – OlympIA, piloté par service du numérique du Secrétariat général (SG/SNUM), à laquelle participent 40 agents réguliers de 15 directions et services des MEF est mise en place afin de :

- valoriser par un moteur d'IA une base documentaire interne sécurisée ;
- réaliser une synthèse documentaire interne ;
- développer un chatbot généraliste interne.

Sont en cours dans ce cadre :

- l'amélioration de l'architecture (reformulation des demandes par l'IA) ;
- l'analyse de la pertinence des réponses par l'IA ;
- la valorisation de l'appréciation des réponses par des utilisateurs experts ;
- l'organisation du traitement des remontées utilisateurs et de test représentatifs avec leur service.

2 – La mise à jour de la charte ministérielle d'utilisation des outils numériques

Outre les exigences en termes de sécurité identique à tout projet numérique la mise en œuvre de l'IA générative présente des risques nouveaux lié à l'usage des données :

- sensibilité de chaque projet IA dès la phase test ;
- risque de sécurité s'appliquant également aux résultats, avec risque de divulgation non maîtrisée d'informations ;
- hébergement selon la sensibilité des données traitées ;
- sensibilisation nécessaire des agents sur les risques liés à l'exportation des données sensibles lors de l'utilisation des IA grand public (de type ChatGPT) et rappel des bonnes pratiques d'utilisation afin d'éviter les fuites de données personnelles ou confidentielles.

A ce titre, avec l'aide des directions, la mise à jour de la charte ministérielle d'utilisation des outils numériques datant de février 2018 sera mise à jour en 2025 (intranet ministériel Alizé : <https://monalize.alize.finances.rie.gouv.fr/sites/Alize/accueil/ressources/publications-1/rapports-d'activite-1.html>). Celle-ci permettra notamment de préciser et rappeler les bonnes pratiques en la matière d'utilisation.

3 – IA à la DINUM

L'expérimentation d'« Albert », assistant conversationnel avec les maisons France service (sur une base de connaissance issue de service-public.fr), se poursuit favorablement notamment en matière de déclarations d'impôt mais d'autres points techniques génèrent plus de problèmes à surmonter. L'expérimentation de retranscription de l'audio en texte est envisagée au sein de ce projet.

La DINUM se positionne dans l'offre de service pour la mise en place d'une API (interface de consultation standard -vO disponible depuis août 2024-) et reversera certains de ses développements dans le socle commun des développeurs avec des garanties de bon fonctionnement facilitant la phase exploration et expérimentation. Les usages principaux sont : le prototypage rapide d'applications IA, l'intégration de l'IA générative dans des outils existants et la sensibilisation des développeurs aux technologies IA.

Un Chatbot (assistant conversationnel en ligne) est par ailleurs prévu via TCHAP afin de ne pas diffuser d'information sur Internet.

4 – Quelques projets illustrant l'IA DGFIP

- **Foncier innovant** est basé sur la technologie réseau de neurone. Il identifie des bâtiments nouveaux, des aménagements, dans les images de l'IGN, compare leur situation eu égard aux autorisations d'urbanisme et aux déclarations fiscales. Si discordance, il propose les cas à un agent qui vérifie le manquement et décide des suites à donner. Une réflexion est menée pour appliquer le SIA dans un sens favorable aux redevables (toits effondrés...). La détection de la fraude et la mise à jour du plan cadastral constituent la cible du projet.
- Ciblage de la fraude et valorisation des requêtes (**CFVR**), technologie d'apprentissage non supervisé, détecte les fraudes et oriente les contrôles en hiérarchisant les dossiers selon les risques.
- **Econtact+**, basé sur les technologies d'apprentissage supervisé et de réseau de neurone, vise à améliorer les délais de réponses numériques aux usagers.
- **Tests IAgén** générera des résumés de textes, et en particulier d'amendements, retranscrira automatiquement des réunions et proposera des comptes-rendus, des informations clés d'un texte, notamment les informations de filiation dans les déclarations de succession, ou la traduction du code informatique d'un langage à un autre, corrigera automatiquement les fautes de frappe et d'orthographe dans les bases de données, notamment au niveau des adresses, ou encore anonymisera certains documents comme les rescrits fiscaux
- **Signaux Faibles**, IA prédictive à la DGE, doit faciliter le ciblage des entreprises en difficulté et rendre plus efficace l'action pour accompagner et susciter la résilience des entreprises fragilisées.

5 - Étude INRIA 2024-2025

Le Ministère a sollicité l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) pour réaliser une **étude qualitative sur les effets de l'IA dans les métiers de l'enquête et du contrôle**. Cette étude d'une durée de 15 mois est en cours (fin prévue juillet 2025). Elle vise à évaluer les effets qualitatifs de l'IA sur les métiers de l'enquête et du contrôle exercés par certains agents du ministère au sein de trois directions (DGFIP, DGDDI, DGCCRF).

Les cas d'usage ont été retenus en raison des critères tels que la maturité du projet, son intérêt en matière de ciblage et son impact sur les métiers de l'enquête et du contrôle. A la DGFIP les deux systèmes retenus dans le cadre de l'étude sont CFVR et Foncier Innovant.

Ses objectifs sont :

- de partager une définition des différents types d'IA.
- de développer dans les prochaines années, une politique RH plus qualitative et fondée sur l'évolution des compétences et des métiers du MEFSIN.
- de prévoir les modalités de dialogue social lors des changements induits par l'IA
- et d'établir un plan d'actions final.

Cette enquête est limitée mais son aboutissement à travers un plan d'action efficace est essentiel compte tenu des enjeux de l'IA dans les métiers de l'enquête et du contrôle et pour une bonne et juste évolution de l'IA sur ces métiers.

Il importe par ailleurs que chaque agent puisse conserver le contrôle sur ses missions, ses enquêtes et son pouvoir de décision dans le cadre de l'utilisation de l'IA.

5 – Formation et événements sur le sujet de l'IA

L'IGPDE propose et organise :

- des formations sur l'IA,
- le Pac-Num des sensibilisations et des formations à distance,
- le cycle supérieur du numérique comportant un séminaire de deux jours sur le Big data et l'IA,
- et des événements tels que « la journée de la donnée » et des conférences.

La DINUM via son campus du numérique propose des formations en ligne :

- Data et API (20 mn) ;
- Accès à un MOOC de 6h d'initiation à l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, l'ensemble des formations des MEF évoluera en intégrant les enjeux et problématiques de l'IA.

Au delà de la formation, la CFE-CGC restera vigilante sur les impacts métiers de l'IA, la qualité de vie au travail, l'ergonomie des postes, et la prévention des risques de perte de sens au travail.

L'IA doit rester un outil d'accompagnement et de soutien et non de substitution aux agents.

Le syndicat des cadres A, CGC Finances Publiques, vous informe, sans polémique.

**Il vous représente, vous soutient et vous défend au mieux de vos intérêts.
Adhérez !**

Consultez toutes nos informations sur le site : www.cgc-dgfp.info